

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 MARS 2020**

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs ARNOUX, COQUARD, GROSMOLLARD, SOULARD, CHEVALIER, CHARBONNIER, GUERPILLON, DUPUY, VINCENT, BLAIN, CHABANNE, TRIBOULIN, JOUBERT.

EXCUSÉ: M.GIRAUD

ABSENT : M.BIEF

SECRETAIRE : Mme GROSMOLLARD

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 4 février 2020 à l'unanimité.**

- **TAUX D'IMPOSITION :**

La revalorisation des bases est de 0.9% pour la TH et de 1.2% pour la TFB.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales seront compensées à compter du 1^{er} janvier 2021 par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti avec coefficient correcteur neutralisant les sur ou sous-compensations.

Les communes n'ont plus de taux de TH à voter en 2020 ; la dynamique de la taxe foncière bâti sera donc très importante.

L'état FDL 1259 relatif aux bases fiscales n'a pas été communiqué à ce jour par les services fiscaux ; la commission « finance » propose néanmoins de ne pas augmenter les taux.

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2020
Foncier Bâti	19,30%	19,30%
Foncier Non Bâti	48,72%	48,72%

La proposition de la commission « Finance » est approuvée à l'unanimité.

- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

Sur proposition de Monsieur Guy COQUARD, 1^{er} adjoint, les comptes administratifs de l'exercice 2019 de la commune, du service public d'assainissement (M 49) et du lotissement Zone Artisanale Le Garel » sont approuvés à l'unanimité.

- **COMPTES DE GESTION 2019 :**

Considérant que les comptes sont réguliers, il est déclaré que les comptes de gestion de la commune, du budget annexe « Lotissement Zone Artisanal Le Garel » et du service public d'assainissement, dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

- **INTEGRATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DANS LE BUDGET PRINCIPAL :**

Par délibération du 07 novembre 2019 le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à dissoudre le budget annexe « assainissement » en date du 31 décembre 2019.

Cette dissolution au 31 décembre 2019 implique la reprise des résultats du budget annexe « assainissement » au sein du budget principal de la commune lors du vote du budget primitif 2020.

Les résultats 2019 du budget annexe « ASSAINISSEMENT » font l'objet d'une intégration dans les comptes du budget primitif communal 2020 pour un montant de + **18 852,19 €** en fonctionnement et + **79389,21€** en investissement.

- **AFFECTATION DES RESULTATS 2019 :**

Au vu du compte administratif de l'exercice 2019, de la fiche de résultat de l'exercice 2019 et de l'état des restes à réaliser,

Au vu de la délibération relative à l'intégration des résultats du budget annexe « Assainissement » dans le budget principal,

il est décidé à l'unanimité les affectations de résultats 2019 suivants :

- **Budget communal :**

- constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 668 993.57 €
- décide d'affecter ce résultat en réserves au compte 1068 pour 216 742.96 € afin de combler le besoin de financement de la section d'investissement, et en report de fonctionnement au compte 002 pour 452 250.61 €

- **Budget annexe « Lotissement Zone Artisanale Le Garel » :**

- constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2019 de 0.00 €

- **POINT SUR LA DETTE :**

Madame le Maire présente l'endettement global. L'encours de dettes se situe au 31/12/2019 à 198 408.78 € dont 184 365.73 € relatif à l'emprunt Demeure du Prieuré souscrit en 2019 et 14 043.05 € relatif à l'emprunt « bâtiment restaurant » qui se termine en avril 2020. Aucun emprunt ne représente de risque financier particulier (pas d'emprunt dit « toxique »).

L'emprunt du budget assainissement (Travaux Grande Rue) souscrit en 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 par la Communauté de Communes dans le cadre du transfert de compétence « assainissement ».

- **BUDGETS PRIMITIFS 2020 :**

Il est approuvé à l'unanimité le budget primitif de la commune de l'exercice 2020 pour un montant en section de fonctionnement de 999 134.61 euros et en section d'investissement de 1 078 534.05 euros.

Il est approuvé à l'unanimité le budget primitif de l'annexe « Lotissement Zone Artisanale Le Garel » de l'exercice 2020 pour un montant en section de fonctionnement de 17 246 euros et en section d'investissement de 48 070 euros.

- **La Fabrik - Concert polyphonique du 11 avril 2020**

Il est décidé à l'unanimité de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente pour le concert polyphonique organisé par la Fabrik le 11 avril prochain.

- **Contribution au Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté**

Afin d'assurer la continuité de la pratique de l'ex-communauté de communes Chamousset en Lyonnais, la CCMDL a versé jusqu'en 2018 une subvention au secteur Ste Foy l'Argentière du RASED. Juridiquement, la compétence écoles maternelles et primaires étant communale, la CCMDL a informé le RASED de secteur qu'elle ne versera plus à l'avenir cette subvention et invite les communes à convenir d'une position en la matière. Il est décidé à l'unanimité de verser une participation de 180.00 € au RASED.

- **EMPLOI SAISONNIER :**

Considérant qu'en raison du surcroît de travail au printemps et qu'au regard des périodes de congés des agents techniques de la commune, madame le Maire soumet au conseil la proposition de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux, à temps incomplet à raison de 20 heures de travail par semaine, pour 16 semaines du 1^{er} mai au 31 août 2020. Elle précise que la durée est doublée par rapport aux années précédents afin de compenser la réduction de l'intervention des brigades vertes. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

- **COMPTE RENDU DE DELEGATION DU MAIRE :**

Madame le Maire informe qu'elle n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune suite aux déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- D.I.A reçue le 6 février 2020 adressée par Maître FOUCHERAND de Saint Martin en Haut, en vue de la cession du bâti au 37 rue des Boutiques, cadastrée section AB 300, 301 appartenant à Madame COQUARD Monique épouse DUMORTIER d'une superficie totale de 261 m².
- D.I.A reçue le 5 février 2020 adressée par Maître BERGER de Saint Laurent de Chamousset, en vue de la cession du bâti au 140 route de Feurs, cadastrée section AB 100, 360, 361, 99 appartenant à Madame FAYOLLE Nicole d'une superficie totale de 501 m².

- **COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS :**

➤ Commission « bâtiment » : Demeure du Prieuré : Les dossiers de demande d'attribution de logement ont été envoyés aux personnes intéressées qui se sont fait connaître. Les membres du CCAS instruiront cette demande en temps utile.

➤ Commission « voirie » : L'enveloppe communautaire d'un montant de 41 000.00 € permettra de réaliser des travaux sur le chemin de la Croix Rouge et sur la rue de la Frarie. Une partie des travaux sera effectué en régie afin de réduire le montant de la dépense.

➤ Commission « Vie culturelle -Tourisme » : Madame le Maire fait un compte rendu de la rencontre demandée par Amandine Thizy, agent à la Bibliothèque. Elle tire un bilan positif du fonctionnement sur les trois communes (Montrottier, Longessaigne et Chambost-Longessaigne). Elle s'engage à continuer à adresser en mairie un récapitulatif des tâches effectuées mensuellement. Elle pense qu'à terme, il sera nécessaire de nommer des interlocuteurs privilégiés au sein de l'association et peut-être aussi au sein du conseil municipal. Son contrat à durée déterminée se termine en juin. Il faudra en temps utile prendre une décision sur la poursuite ou non de son contrat. Elle propose de venir présenter son travail à la prochaine assemblée municipale.

➤ Commission « Economie- artisanat- agriculture » : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire de l'habitation comprenant la boulangerie lui a proposé la vente de son bien si aucun acquéreur se faisait connaître auprès du commerçant cédant. A ce jour, il n'avait pas de montant à donner.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Rappel des consignes de tenue des bureaux de vote.

Fait en Mairie, le 13 mars 2020
Le Maire,